



## **POINT 5. CONJONCTURE POST-ÉLECTORALE**

*Considérant l'application faite des lois électorales par le Directeur général des élections du Québec;*

*Considérant les buts et principes de la fédération en matière de défense des droits et intérêts de ses membres;*

Il est proposé :

1. Que le conseil fédéral dénonce l'application exagérément stricte des lois électorales par le Directeur général des élections du Québec comme une entrave à la liberté d'expression des organisations syndicales;
2. Que le conseil fédéral mandate le comité exécutif afin de contester politiquement et juridiquement si nécessaire l'application des lois électorales faites par le DGEQ et de nouer les alliances les plus larges possibles à cette fin.

## **POINT 12. FORUMS CITOYENS PARLONS ÉDUCATION**

*Considérant la nécessité de tenir un débat public large sur l'état de l'éducation au Québec;*

*Considérant la démarche des Forums citoyens Parlons éducation;*

Il est proposé :

1. Que la FNEEQ réitère son appui à la démarche des Forums citoyens Parlons éducation en tant qu'organisme partenaire et en fasse une promotion active;
2. Que la FNEEQ et ses syndicats affiliés participent activement aux forums régionaux de cette démarche, notamment en y déposant avis et mémoires.

## **POINT 13. PRÉSENTATION DU RAPPORT L'AVENIR DU FRANÇAIS AU QUÉBEC DANS UN CONTEXTE DE MISE EN CONCURRENCE LINGUISTIQUE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

*Considérant les recommandations déjà adoptées sur la langue lors des conseils fédéraux des mois de septembre 2021 et 2022 (\* voir ANNEXE);*



*Considérant les mandats de réflexions et d'approfondissements confiés aux comités fédéraux concernés;*

*Considérant le rapport L'avenir du français au Québec dans un contexte de mise en concurrence linguistique entre les établissements d'enseignement;*

*Considérant que ce rapport met en lumière le fait que la complexité de la dynamique de concurrence linguistique nécessite la mise en place de plusieurs solutions, et ce, à plusieurs niveaux;*

Il est proposé :

1. Pour le milieu du travail, que la FNEEQ interpelle la CSN afin qu'elle poursuive les représentations politiques et mène les actions nécessaires pour valoriser et pour promouvoir le droit de travailler en français au Québec, notamment en exigeant des gouvernements :
  - a) d'offrir un meilleur soutien à la francisation des entreprises en les accompagnant tout au long du processus et en les outillant adéquatement;
  - b) d'offrir davantage de financement pour les groupes communautaires qui accueillent les immigrantes et les immigrants ainsi que les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires;
  - c) d'imposer l'obligation aux entreprises québécoises de se doter de règles qui assurent la maîtrise du français des membres de leurs conseils d'administration et de leurs hautes directions.
2. Sur le plan de la culture, que le conseil fédéral interpelle la CSN afin qu'elle poursuive les représentations politiques et mène les actions nécessaires en exigeant des gouvernements l'encadrement des plateformes de diffusion en ligne (télévision/cinéma/musique) afin de favoriser le rayonnement et la découverte de la culture québécoise, particulièrement francophone.
3. Pour l'éducation primaire et secondaire, que le conseil fédéral invite la coordination du regroupement privé à consulter les enseignantes et enseignants en langue, d'enseignement et seconde, pour explorer de nouvelles pistes de rehaussement de la maîtrise de la langue d'enseignement et de la connaissance de la langue seconde, en considérant notamment :
  - a) le nombre d'heures réellement accordé à l'enseignement de la langue;



- b) les conditions pédagogiques propices à l'atteinte de cet objectif (la taille des groupes, les modes d'évaluation, le partage de l'évaluation dans toutes les disciplines, etc.);
  - c) la cohérence et la progression de la formation en langues secondes, dans les réseaux tant francophone qu'anglophone, du primaire à la fin du secondaire;
  - d) l'apprentissage, en activité parascolaire, des langues tierces et des langues autochtones;
  - e) un meilleur soutien étatique à la francisation en milieu scolaire;
  - f) un accès facilité et financé à la culture québécoise principalement axé sur les arts (sorties culturelles) tout au long du primaire et du secondaire.
  - g) les besoins particuliers des élèves qui proviennent de groupes défavorisés.
4. Pour le milieu collégial, que le conseil fédéral invite la coordination du regroupement cégep à mener une consultation large des enseignantes et des enseignants en langue d'enseignement et littérature et en français langue seconde :
- a) sur le contenu et les exigences ministérielles applicables aux cours de langue d'enseignement et littérature ainsi qu'à l'épreuve uniforme;
  - b) sur la place accordée au corpus littéraire québécois et aux auteurs et autrices issu-es de la diversité;
  - c) sur la pertinence de l'EULE.
5. À l'ordre collégial, que la FNEEQ revendique une gestion plus équilibrée et plus rigoureuse des devis ministériels tout en favorisant les mesures de mobilité étudiante vers les cégeps qui ne remplissent pas leurs devis, particulièrement les cégeps de région.
6. Dans le cadre des travaux entourant l'application de la Loi 14 dans les cégeps, que la FNEEQ continue à dénoncer vigoureusement à la fois l'ingérence des parlementaires dans les prérogatives du ministère de l'Enseignement supérieur lors de l'adoption du projet de loi n°96 ainsi que le caractère restrictif et opaque des travaux ministériels menés pour son application. En outre, que la FNEEQ revendique :



- a) que l'encadrement sur les cours et les programmes en anglais dans les collèges francophones soit guidé par des préoccupations pédagogiques et non par des considérations d'ordre « concurrentiel/marchand », le tout en tenant compte des besoins des étudiantes et étudiants autochtones anglophones, particulièrement en région éloignée;
  - b) que les collèges privés non subventionnés soient soumis aux mêmes exigences que les réseaux public et privé subventionné;
  - c) que les étudiantes et étudiants autochtones soient exemptés de l'application des dispositions de la *Charte de la langue française* quant aux exigences de réussite des épreuves uniformes de langue;
  - d) que des cours de langue seconde puissent être remplacés par des cours de langues autochtones pour les étudiantes et étudiants autochtones.
7. Pour le milieu universitaire, que la FNEEQ revendique que le gouvernement établisse l'équité dans le financement des universités et mette fin à la compétition malsaine entre les établissements, notamment en limitant le développement des campus satellites, et en tenant compte du financement par des sources privées ou les frais de scolarité exigés des étudiantes et étudiants internationaux. En outre, que la FNEEQ revendique auprès des gouvernements et organismes subventionnaires :
- a) un meilleur financement des revues de langue française et un plus grand rayonnement des publications et des communications scientifiques en français;
  - b) une augmentation substantielle du financement des fonds québécois et canadiens pour la recherche et création en français ;
  - c) un meilleur encadrement de l'offre de programmes et de cours enseignés en anglais dans les universités, et que cet encadrement soit guidé par des préoccupations pédagogiques et non par des considérations d'ordre « concurrentiel/marchand », le tout en tenant compte des besoins des étudiant-es autochtones anglophones, particulièrement en région éloignée;



- d) un accès accru au matériel pédagogique en français en finançant sa traduction;
  - e) Une amélioration des ressources pédagogiques en français pour le personnel enseignant des établissements anglophones pour leur permettre de mieux soutenir les étudiantes et les étudiants réalisant des travaux en français.
8. Pour les communautés autochtones, que la FNEEQ revendique un meilleur financement des établissements éducatifs de la part des deux paliers de gouvernement.
  9. Que la FNEEQ s’inspire, dans ses actions pour chaque section, des exemples et des réflexions du rapport sur *L’avenir du français au Québec*.
  10. Que les syndicats affiliés participent activement à l’implantation ou à la révision des politiques de la langue dans leurs établissements et que la FNEEQ soutienne les syndicats affiliés à cette fin par la production d’outils.
  11. Que la FNEEQ et ses syndicats affiliés poursuivent les efforts, dans tous les établissements, afin d’y développer des milieux ouverts à la diversité.
  12. Que la FNEEQ et ses syndicats affiliés poursuivent les travaux entamés sur la représentation des personnes issues des groupes racisés dans l’enseignement et dans nos instances syndicales.
  13. Que le comité exécutif et le bureau fédéral donnent suite, en vue du prochain congrès, à l’orientation 8 comprise dans le rapport du comité des statuts et règlements déposé au 33<sup>e</sup> Congrès, à savoir qu’ils « devraient réfléchir aux moyens pratiques à mettre en place pour améliorer la représentation de ces diversités, particulièrement lorsqu’il s’agit de groupes historiquement marginalisés et discriminés. Cet exercice devra aussi impliquer les syndicats localement ».
  14. Que la FNEEQ améliore ses pratiques en se tournant vers l’expertise des communautés autochtones elles-mêmes pour guider ses positions politiques et ses travaux, et en favorisant une plus grande représentativité dans ses instances et les rendant plus inclusives.



## POINT 15. QUESTIONS DE PRIVILÈGE ET SYNDICATS EN CONFLIT

### ▪ **Syndicat national du personnel en francisation – CSN**

Que le Conseil fédéral appuie la lutte des membres du Syndicat national du personnel en francisation – CSN, lui accorde un don de 2500 \$ et invite les syndicats affiliés à le soutenir également.

### ▪ **Syndicat des travailleuses et travailleurs de la COOP Lanaudière – CSN**

Que le Conseil fédéral appuie la lutte des membres du **Syndicat des travailleuses et travailleurs de la COOP Lanaudière – CSN** en grève générale illimitée depuis le 30 septembre 2021, accorde un don de 2000 \$ au syndicat et invite les syndicats affiliés à le soutenir politiquement et financièrement.

### ▪ **Syndicat des employé-e-s du bureau du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges (CSN)**

Que le Conseil fédéral appuie la lutte des membres du **Syndicat des employé-e-s du bureau du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges (CSN)** en grève générale illimitée depuis le 20 septembre 2022, accorde un don de 2000 \$ au syndicat et invite les syndicats affiliés à le soutenir politiquement et financièrement.

### ▪ **Paniers de Noël – CSN « C’est Noël pour tout le monde! »**

Que le Conseil fédéral appuie la campagne des paniers de Noël de la CSN « C’EST NOËL POUR TOUT LE MONDE! » visant à appuyer les membres de la CSN privés de revenus en raison d’une grève, d’un lock-out ou d’un congédiement pour activité syndicale en accordant un don de 2000 \$ et qu’il invite les syndicats affiliés à soutenir cette campagne également.

## POINT 18. RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

*Considérant les positions antérieures de la FNEEQ et de la CSN quant à la réforme du mode de scrutin;*

*Considérant les distorsions induites par le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, particulièrement évidentes lors des dernières élections générales québécoises;*

*Considérant le leadership du Mouvement pour une démocratie nouvelle sur la question;*



Il est proposé :

1. Que le conseil fédéral réitère la position de la FNEEQ en faveur d'une réforme du mode de scrutin qui introduirait des éléments significatifs de représentation proportionnelle;
2. Que le conseil fédéral appuie les démarches du Mouvement pour une démocratie nouvelle, lui accorde un don de 2 000 \$ et invite ses syndicats affiliés à y adhérer ainsi qu'à le soutenir financièrement;
3. Que la FNEEQ et ses syndicats affiliés diffusent massivement auprès des membres les revendications et les actions du Mouvement démocratie nouvelle en faveur de la réforme du mode de scrutin.

### **POINT 23. IRIS – GRATUITÉ SCOLAIRE**

*Considérant les positions antérieures de la FNEEQ en faveur de la gratuité scolaire du primaire à l'université;*

*Considérant les positions de la FNEEQ en faveur d'un financement public, prévisible et récurrent des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur;*

*Considérant les engagements du gouvernement du Québec à l'effet d'instaurer progressivement la gratuité scolaire à tous les niveaux d'enseignement en vertu de l'article 13 du PIDESC;*

*Considérant la nouvelle note de recherche de l'IRIS;*

Il est proposé :

1. Que le conseil fédéral réitère la position de la FNEEQ en faveur de la gratuité scolaire du primaire à l'université;
2. Que le conseil fédéral réitère sa position en faveur d'un financement public, prévisible, équitable et récurrent des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur afin de répondre aux besoins et de favoriser l'accessibilité dans toutes les régions du Québec;
3. Que le conseil fédéral s'oppose à une révision du financement des établissements d'enseignement basée sur leur soi-disant « performance », notamment en matière de diplomation;



4. Que la FNEEQ renouvelle son adhésion et son soutien à l'IRIS et porte sa contribution annuelle à 4 000 \$, et que le conseil fédéral invite les syndicats à soutenir financièrement cette organisation.
5. Que la FNEEQ se dote des moyens pour approfondir son implication et son appui pour une campagne qui revendique la gratuité scolaire.

## POINT 25. DONS

### Action internationale

| Organisme  | Recommandation |
|--|----------------|
| Programme étudiant réfugié   | 10 x 1 000 \$  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Cégep de Lévis</li><li>- Cégep du Vieux Montréal</li><li>- Cégep d'Alma</li><li>- Cégep de Sherbrooke</li><li>- Cégep de Montmorency</li><li>- Cégep Limoilou</li><li>- Cégep Marie-Victorin</li><li>- Cégep de Trois-Rivières</li><li>- Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne</li><li>- Cégep de Rosemont</li></ul> |                |



**ANNEXE**

**RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL FÉDÉRAL EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2022**

**POINT 2 – LANGUE D'ENSEIGNEMENT DANS LES CÉGEPS ET PROJET DE LOI 96 | TRAITEMENT DE L'AVIS DE MOTION SUR LA RECONSIDÉRATION DE LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL FÉDÉRAL LE 3 SEPTEMBRE 2021**

1. Que la FNEEQ soutienne les principes suivants dans le cadre du débat public sur le projet de loi n° 96 et dans celui des prises de position au sein de la CSN :
  - a. La défense et la promotion de la langue française au Québec, notamment en allouant des ressources supplémentaires dédiées à la consolidation de l'enseignement du français dans le réseau d'éducation et les services de francisation et à la création culturelle de langue française.
  - b. La dénonciation de la concurrence entre les établissements collégiaux et universitaires.
  - c. La défense du développement cohérent du réseau des cégeps et des universités.
  - d. La défense et la protection des emplois.
  - e. La mise à jour des devis en fonction des effectifs de l'année 2019-2020 et en fonction de l'évolution globale des effectifs pour les années à venir et ensuite le respect de ces nouveaux devis par tous les établissements.
  - f. Le renforcement des dispositions de l'article 62 du projet de loi modifiant l'article 88.3 de la Charte de la langue française en ce qui concerne les mesures que doivent prendre les collèges anglophones afin de contraindre l'admission des étudiantes et étudiants admissibles à l'enseignement en anglais au primaire et au secondaire.
  - g. L'appui à la limitation des effectifs recevant de l'enseignement en anglais dans un établissement francophone (nouvel article 88.0.5 de la Charte de la langue française).
  - h. L'application des limitations d'effectifs aux collèges privés non subventionnés avec les ajustements nécessaires en lien avec les limitations globales des effectifs.
  - i. L'application des limitations d'effectifs à la formation continue, à la formation sur mesure et aux activités de reconnaissance des acquis et des compétences.



- j. L'appui aux mesures de limitation des effectifs étudiants dans les cégeps anglophones prévus à l'article 58 du projet de loi, qui ajoute l'article 88.0.4 à la Charte de la langue française.
  - k. La production d'une étude sur les effets de l'application du nouvel article 88.0.12 de la Charte de la langue française portant sur l'épreuve uniforme de français dans les cégeps anglophones et une demande de précisions sur les mécanismes d'encadrement et de préparation qui devront être mis en place. Le cas échéant, la revendication par la FNEEQ des ressources appropriées afin de mettre en place ces mécanismes.
2. Que la FNEEQ revendique l'assujettissement du réseau collégial québécois à la Charte de la langue française, dans le respect et la protection des emplois et de manière graduelle et organisée.
  3. Que la FNEEQ, à partir des réflexions en cours et d'une veille sur les effets de la mise en œuvre de la loi 14 de 2022, élabore des revendications et un plan d'action sur les moyens d'assurer la défense, la promotion et la valorisation de la langue française et de la culture québécoise. Que cette réflexion porte autant sur les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur que sur la vie économique (monde du travail), culturelle et sociale.
  4. Que les comités de la FNEEQ approfondissent et élargissent la réflexion en intégrant les enjeux de cohérence des réseaux et de concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur francophones et anglophones induits par la dimension linguistique, particulièrement dans la grande région de Montréal, afin que la fédération prenne une position précise sur ces enjeux au conseil fédéral de mai 2022.
  5. Que la FNEEQ se préoccupe des effets sur l'intégration des immigrants des mesures restrictives qui visent l'éducation postsecondaire du PL 96, et la loi éventuelle, ainsi que sur le potentiel de marginalisation et/ou d'exclusion des populations racisées de ces mesures.
  6. Qu'advenant l'application des articles 72 et 73 de la Charte de la langue française aux réseaux collégial et universitaire, la FNEEQ revendique un protocole détaillé de transition et d'intégration assurant la protection intégrale des emplois.

*(9 septembre 2022)*